



NOTE DE VEILLE

N° 2023/52

SOMMAIRE

1

Le grand focus

LANCEMENT DE LA RÉFORME DU MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ 4

2

Economie & finance

[UMC] - APPEL DE CINQ DIRIGEANTS EUROPÉENS À ACCÉLÉRER L'UNION DES MARCHÉS DES CAPITAUX 5

[GOUVERNANCE] - ADOPTION PAR LE CONSEIL DE L'UE DE CONCLUSIONS SUR LA RÉFORME DU CADRE EUROPÉEN DE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE 6

[OBLIGATIONS VERTES] - ACCORD PROVISOIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DE L'UE SUR LES OBLIGATIONS VERTES EUROPÉENNES 7

[TAXONOMIE VERTE] - LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉPARE SON PROJET D'ACTE DÉLÉGUÉ SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES 8

3

Numérique & sciences

[DONNÉES] - DATA ACT LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE LA LÉGISLATION SUR LES DONNÉES 9

[CYBERSÉCURITÉ] - LE PARLEMENT EUROPÉEN VOTE POUR DES NORMES COMMUNES SUR LA CYBERSÉCURITÉ DES ORGANES DE L'UE 10

4

Energie

[EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE] - VOTE AU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS 11

[EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE] - COMPROMIS INTERINSTITUTIONNEL SUR LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 12

5

Citoyenneté & migration

[JOURNALISME] - LE CONSEIL DE L'EUROPE DÉNONCE UN "RECU" DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN EUROPE

13

[MIGRATION] - NOUVELLE RECOMMANDATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE CONCERNANT LES RETOURS DE PERSONNES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE SUR LE SOL EUROPÉEN

14

LE GRAND FOCUS

LANCEMENT DE LA RÉFORME DU MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ

Le mardi 14 mars 2023, Kadri Simson, Commissaire européenne à l'énergie présentait la très attendue réforme du marché de l'électricité, dans un contexte fortement marqué par la crise des approvisionnements énergétiques. La proposition de la Commission a ainsi pour principaux objectifs de garantir une plus grande protection aux consommateurs face à la volatilité des prix du gaz tout en mettant l'accès sur le déploiement accéléré d'infrastructures énergétiques renouvelables.

Sur la question du Green Deal et s'agissant de l'ambition de décarbonation de l'économie européenne d'ici 2050, le texte met l'accent sur la nécessité de soutenir le triplement des capacités de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 via un ensemble d'instruments incitatifs pour le déploiement de nouvelles infrastructures renouvelables. Ces dispositions comprennent notamment les outils suivants :

- Possibilités pour les Etats membres de soutenir les investissements dans les installations non-fossiles au travers de garanties de rendements de long terme. Le recours aux contrats sur la différence (CfDs) devrait être ainsi élargie et permettre aux producteurs d'énergie renouvelables de bénéficier d'un prix fixe soutenu par l'Etat lorsque le prix du marché est inférieur à ce prix fixe préalablement déterminé.
- Soutien aux contrats de long terme pour l'offre et la demande d'électricité. Les contrats d'achat d'électricité qui garantissent un prix stable de l'électricité pour les consommateurs tout en assurant les producteurs de revenus stables devraient être encouragés par les Etats sous la forme de garanties financières.

En parallèle et afin d'assurer une plus grande flexibilité de la demande, plusieurs mesures contenus dans la proposition visent à assurer un écrêtement des pointes sur le marché, incitant de par ce fait à des économies d'énergie lorsque la demande est élevée.

En outre, les Etats membres se verront également obligés de déterminer des objectifs nationaux s'agissant du stockage d'énergie dans leurs plans nationaux pour l'énergie et le climat.

Pour aller plus loin :

- "[Décryptage : les points clés de la réforme du marché européen de l'électricité](#)" (Euractiv, 15/03/23)
- "[EU electricity market design reform: too quick a fix for a complex problem?](#)" (Bruegel, 15/02/23)

[UMC] - APPEL DE CINQ PRÉSIDENTS DE L'UNION EUROPÉENNE À ACCÉLÉRER L'UNION DES MARCHÉS DES CAPITAUX

Le 7 mars 2023, avaient lieu des négociations interinstitutionnelles concernant les propositions législatives relatives aux fonds d'investissement alternatifs (AIFM) et au guichet ESAP, qui font partie du d'action sur l'Union des marchés de capitaux, publié par la Commission en septembre 2020.

Le lendemain, cinq dirigeants de l'UE - Charles Michel, Président du Conseil européen, Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, Paschal Donohoe, Président de l'Eurogroupe, Christine Lagarde, Présidente de la BCE et Werner Hoyer, Président de la BEI - appelaient dans une carte blanche à accélérer l'Union des marchés des capitaux afin de répondre aux immenses besoins de financement que nécessitent l'accélération de la transition environnementale et numérique et le renforcement de l'autonomie stratégique européenne. Selon eux, l'Union des marchés des capitaux permettrait de "*canaliser la vaste épargne européenne vers les moteurs de la croissance de demain*".

Pour aller plus loin :

- [Cinq dirigeants européens appellent à "redoubler d'efforts » pour concrétiser l'Union des marchés de capitaux"](#) (Agence Europe, 09/03/23)

[GOUVERNANCE] – ADOPTION PAR LE CONSEIL DE L'UE DE CONCLUSIONS SUR LA RÉFORME DU CADRE EUROPÉEN DE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Le 14 mars 2023, le Conseil "Écofin" a adopté des conclusions énonçant les principes sur lesquels devra être basée la réforme du cadre européen de gouvernance économique, qui devra aboutir d'ici la fin de l'année 2023. Ces principes comprennent :

- Le maintien des valeurs de référence de 3% du déficit et de 60% de la dette publique;
- Une approche plus adaptée à la spécificité des États membres pour établir leur trajectoire de consolidation des finances publiques ;
- L'élaboration de plans pluriannuels nationaux énonçant les politiques budgétaires, les investissements et les réformes qui seront menés durant une période pouvant aller de quatre à sept ans.

Le texte évoque également la possibilité d'infliger des sanctions financières et réputationnelles aux États membres en situation d'infraction et la recherche d'une appropriation de l'ajustement budgétaire par les États membres.

Les conclusions font également référence aux points n'ayant pas encore fait l'objet d'un accord entre les ministres européens des Finances, tels que la définition des dépenses globales, les références numériques communes, les principes d'une extension de la trajectoire budgétaire, le contrôle de l'application des plans nationaux ou les incitations aux réformes et à l'investissement.

La Commission devrait présenter sa proposition législative vers la fin du mois de mars, en vue de finaliser la réforme avant la fin de l'année 2023.

Pour aller plus loin :

- "[Le Conseil de l'UE veut boucler la réforme du cadre européen de gouvernance économique d'ici la fin de l'année](#)" (Agence Europe, 15/03/23)

[OBLIGATIONS VERTES] – ACCORD PROVISOIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DE L'UE SUR LES OBLIGATIONS VERTES EUROPÉENNES

Le 28 février 2023, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur la création d'obligations vertes européennes, ayant pour but d'orienter les investissements vers des technologies et des entreprises durables et de verdir le marché obligataire européen.

L'accord prévoit une obligation d'information pour les entreprises au sujet de l'utilisation du produit de l'obligation et de la façon dont ces investissements s'inscrivent dans leurs plans de transition, ainsi qu'un système d'enregistrement et un cadre de surveillance pour les examinateurs externes des obligations vertes européennes.

En outre, l'accord prévoit une "poche de flexibilité" de 15%, qui ne concernera que certaines activités très spécifiques de secteurs qui ne sont pas couverts par la taxonomie verte, qui permettra aux émetteurs souverains d'inclure, dans leurs obligations vertes de l'UE, un certain montant de dépenses en tant que produit ayant un impact positif sur l'environnement sans être aligné sur la taxonomie européenne. L'utilisation et la nécessité de cette "poche" seront réévaluées au fur et à mesure que la transition climatique progresse.

Pour aller plus loin :

- ["Accord provisoire PE/Conseil de l'UE sur les obligations vertes européennes"](#) (Agence Europe, 01/03/23)

[TAXONOMIE VERTE] - LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉPARE SON PROJET DE TROISIÈME ACTE DÉLÉGUÉ DE LA TAXONOMIE VERTE

A la fin du mois de février, la Commission européenne soumettait pour consultation en interne un projet d'acte délégué de la taxonomie verte concernant les quatre objectifs environnementaux qui n'étaient pas couverts par les deux premiers actes délégués. Ce projet identifie les critères techniques permettant de déterminer si une activité économique cause un dommage environnemental ou, au contraire, si elle contribue à protéger l'eau, à accélérer l'économie circulaire, à limiter la pollution et/ou à préserver la biodiversité. Une fois la consultation terminée et le projet d'acte délégué finalisé, celui-ci devrait être présenté fin mars ou début avril.

Pour aller plus loin :

- ["Taxonomie, la Commission européenne peaufine son projet d'acte délégué sur les questions environnementales"](#) (Agence Europe, 13/03/23)

[DONNÉES] - DATA ACT LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE LA LÉGISLATION SUR LES DONNÉES

Le mardi 14 mars, le Parlement européen a adopté le rapport de Pilar del Castillo (PPE, espagnole) concernant la législation sur les données, dite "*Data Act*". Votée avec 500 voix pour, 23 contre et 110 abstentions, cette législation vise à faciliter l'accès aux données industrielles de hautes qualités, favorisant de ce fait la compétitivité et l'innovation, tout en assurant une protection du secret commercial, par la mise en place de certaines dispositions pour lutter contre la concurrence.

Ce texte propose également une souplesse dans le changement de fournisseur de services informatiques en nuage ("*cloud*") et d'autres services de traitement de données. Il introduira également des garanties contre les transferts internationaux illicites de données par les fournisseurs de cloud.

Certains élus européens se sont abstenus de voter, jugeant les garanties sur les données privées peu suffisantes.

Les négociations interinstitutionnelles débutent dès lors que le Conseil de l'UE a, lui aussi, adopté sa position. Dans ce cadre-là, les États membres ont reçu le 8 mars un sixième document de compromis sur le "*Data Act*", qui fut discuté le 14 mars lors du groupe de travail "*Télécommunications*" du Conseil de l'Union Européenne.

Pour aller plus loin :

- "[Le rapport de Pilar del Castillo Vera sur le 'Data Act' adopté en commission du Parlement européen](#)" (Agence Europe, 09/02/23).
- "['Data Act', le Parlement européen adopte sa position en vue des futures négociations interinstitutionnelles](#)" (Agence Europe, 14/03/23).
- "['Data Act', la CPME craint que les États membres remettent en cause le partage de données entre entreprises](#)" (Agence Europe, 22/03/23).

[CYBERSÉCURITÉ] - LE PARLEMENT EUROPÉEN VOTE POUR DES NORMES COMMUNES SUR LA CYBERSÉCURITÉ DES ORGANES DE L'UE

Le jeudi 9 mars, la Commission de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) du Parlement européen a voté en faveur du projet de rapport de l'eurodéputée Henna Virkkunen (PPE, Finlande), sur l'introduction de normes de cybersécurité communes à toutes les institutions de l'Union. Cette législation vise à répondre aux préoccupations concernant la numérisation croissante des organismes publics et des procédures administratives et pallier le manque de préparation des institutions européennes face à d'éventuelles attaques.

La Commission prévoit des cadres de gouvernance communs, des évaluations des risques et des plans d'amélioration en matière de cybersécurité. Le règlement prévoit également un accroissement de la capacité et du financement de l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les structures européennes (CERT-EU).

Une homogénéisation permettra une plus grande réactivité, tous les services européens étant interconnectés, renforçant leur vulnérabilité.

Le Conseil des ministres de l'Union européenne ayant arrêté sa position sur le dossier en novembre 2022, les négociations interinstitutionnelles débiteront dans les semaines à venir.

Pour aller plus loin :

- ["Cybersécurité : le Parlement européen vote en faveur de normes communes aux organes de l'UE"](#) (Euractiv, 10/03/23)

[PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS] - VOTE AU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Mardi 14 mars 2023, le Parlement européen adoptait sa position sur la révision de la directive sur l'efficacité énergétique des bâtiments (DPEB). Ce texte, très contesté par certains Etats membres a été voté par 343 voix pour, 216 contre et 78 abstentions. Il répond à un besoin essentiel du Green Deal puisque les bâtiments représentent près de 40% de la consommation d'énergie au sein de l'Union européenne.

La DPEB impose ainsi de calculer et d'établir des objectifs de réduction des émissions liées aux bâtiments tout au long de leur cycle de vie. Le texte adopté par le Parlement appelle quant à lui à la mise en place d'un cadre européen afin de calculer le potentiel de réchauffement global (PRG) sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments.

Des plans nationaux de rénovation des bâtiments, comprenant des objectifs de rénovation adaptés au parc immobilier et aux besoins de chaque pays devront également être mis en œuvre par les Etats membres.

Enfin, l'une des dispositions les plus controversées du texte, la proposition d'une élimination progressive des chaudières à combustibles fossiles d'ici à 2030, a quant à elle été atténué afin de permettre l'extension de vie des chaudières hybrides

Pour aller plus loin :

- "[Performance énergétique des bâtiments : le Parlement européen adopte une position au forceps](#)" (Euractiv, 14/03/23)
- "[European Parliament passes EPBD recast with historic embodied carbon text](#)" (Bellona, 14/03/23)

[EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE] - COMPROMIS INTERINSTITUTIONNEL SUR LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

A la suite de longues et difficiles négociations interinstitutionnelles, le Conseil et le Parlement européen se sont finalement accordés le 10 mars dernier sur la révision de la directive sur l'efficacité énergétique.

Au cours de ce trilogue a été notamment adopté l'objectif d'économies d'énergie de 11,7% d'ici à 2030, contre 14,5% comme initialement souhaité par le Parlement. Cet objectif de réduction de la consommation énergétique devrait se traduire par une cible annuelle progressive qui sera fixée à 1,3% en 2024 et devrait atteindre 1,9% d'ici 2030.

Outre ces objectifs généraux, l'accord prévoit des objectifs d'économie d'énergie pour le secteur public et les entreprises ainsi que les contours de mesures plus ciblées en vue de lutter contre la pauvreté énergétique. Ces objectifs en termes d'efficacité énergétique devraient enfin se doubler de nouveaux canaux de financement pour la rénovation énergétique des bâtiments via la mise en place de prêts verts.

Pour aller plus loin :

- "Directive 'efficacité énergétique' - accord PE/Conseil pour réduire la consommation d'énergie d'ici 2030" (Agence Europe, 10/03/23)
- "Directive efficacité énergétique : les eurodéputés fixent un objectif de réduction de 11,7 % d'ici 2030" (Euractiv, 10/03/23)

CITOYENNETÉ & MIGRATION

[JOURNALISME] – LE CONSEIL DE L'EUROPE DÉNONCE UN « REcul » DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN EUROPE

Le mardi 7 mars, la *Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes* a publié son rapport 2022. Ce dernier fait état de la dégradation de la liberté de la presse depuis le début de la guerre Russo-ukrainienne.

74 alertes sur des atteintes à l'intégrité physique de journalistes ont été signalé, mais également 41 alertes sur la détention et l'emprisonnement de journalistes (dont une augmentation de 60% en Pologne et en Géorgie, entre autres, au cours de l'année 2022), et 94 alertes sur des cas de harcèlement et d'intimidation de journalistes. 13 journalistes ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions dans l'Union européenne et en décembre 2022, 127 journalistes étaient détenus en Europe.

Outre ces recensements, le rapport examine les législations mises en place pour restreindre la liberté des journalistes, la surveillance de leurs communications et la désinformation. Sont également observés : le détournement de systèmes judiciaires pour réprimer ou intimider les journalistes, les poursuites stratégiques visant la mobilisation publique (SLAPPS), la pression exercée sur les médias de service public et les cas de confiscation des médias.

En général, la liberté de la presse recule dans les 27 pays membres de l'Union européenne.

Pour aller plus loin :

- "[La liberté de la presse et la sécurité des journalistes en « recul », selon le Conseil de l'Europe](#)" (Euractiv, 09/03/23).
- "[Le Conseil de l'Europe dénonce une « guerre » contre le journalisme](#)" (Agence Europe, 07/03/23).
- "[Rapport annuel des organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes](#)" (Plateforme pour la sécurité des journalistes, 07/03/23).

[MIGRATION] - NOUVELLE RECOMMANDATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE CONCERNANT LES RETOURS DE PERSONNES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE SUR LE SOL EUROPÉEN

Le 7 mars, le nouveau *Système d'information Schengen (SIS)* est entré en vigueur. La Commission européenne souhaite que cet outil permette une reconnaissance plus rapide entre les États membres des décisions nationales de retours, permettant ainsi d'augmenter le taux de retours des personnes en situation irrégulière dans l'Union européenne qui ne peuvent recevoir de statut de protection.

Le 14 mars, la Commission européenne a proposé pour la première fois une stratégie frontalière sur cinq ans reposant sur 15 principes pour "*une gestion intégrée des frontières européennes*" pour les autorités nationales de garde-côtes et garde-frontières, et les agents de Frontex. Les États membres sont invités à intégrer cette stratégie pluriannuelle, à leur échelle, sous 12 mois.

Ce système SIS de reconnaissance mutuelle incite les États membres à établir une coopération étroite entre les autorités responsables des décisions mettant fin au séjour légal et celles chargées de rendre les décisions de retours. Cette coopération renforcée s'accompagnera également de structures de conseils envers les migrants concernés afin de favoriser les retours volontaires.

Ainsi, l'Union européenne demande à ses États membres d'augmenter ses expulsions et d'harmoniser ses accords de retour.

Pour aller plus loin :

- "La Commission présente une nouvelle recommandation pour que les États membres reconnaissent automatiquement les décisions de retours rendues à leur niveau" (Agence Europe, 15/03/23).
- "COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL establishing the multiannual strategic policy for European integrated border management" (Eur-Lex, 14/03/23).
- "COMMISSION RECOMMENDATION on mutual recognition of return decisions and expediting returns when implementing Directive 2008/115/EC of the European Parliament and of the Council" (Commission Européenne, 03/23).
- "L'UE demande aux États membres d'augmenter les expulsions et d'harmoniser les accords de retour" (Euractiv, 15/03/23).

CONFRONTATIONS EUROPE



Confrontations - Bruxelles

Avenue des Arts 46
1000 Bruxelles

Confrontations - Paris

Avenue de Villiers 22
75017 Paris



@ confrontations



@ ConfrontationsEurope



www.confrontations.org



communication@confrontations.org

Confronter les idées, construire l'Europe